

COMMUNE DE TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 février 2024 à 20h00
Salle des fêtes de Roumazières-Loubert

Le lundi 5 février 2024 à 20h00, le conseil municipal de la commune de Terres-de-Haute-Charente légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Roumazières-Loubert, sous la présidence de madame la maire.

| | |
|------------------------|------------|
| Date de la convocation | 30/01/2024 |
| Date de l'affichage | 30/01/2024 |

1. Contrôle du quorum

| | |
|---|----|
| Nombre des conseillers municipaux en exercice | 29 |
| Nombre de conseillers présents | 26 |
| Nombre d'excusés ayant donné procuration | 3 |
| Nombre d'absents | 0 |

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme PAIN Mireille, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre, M. PASCAUD Christian

Excusés ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, Mme LALIEVE Sandrine à Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FREDAGUE David

2. Adoption du procès-verbal de séance

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 décembre 2024 dernier a été transmis par messagerie à l'ensemble des membres de l'assemblée.

Il est demandé au conseil municipal d'adopter ce compte rendu.

| | | | | | |
|-----------|----|-------------|---|-------------|---|
| Voix pour | 23 | Voix contre | 5 | Abstentions | 1 |
|-----------|----|-------------|---|-------------|---|

3. Désignation du secrétaire de séance

Jean-Michel ARTAUD et Amandine CLAUZEL se proposent pour être secrétaire de séance. Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le conseil municipal désigne Jean-Michel ARTAUD (22 pour, 5 contre, 1 abstention) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame Michèle DHERBECOURT rejoint la séance à 20h04.

4. Rappel de l'ordre du jour de la séance

Madame la maire procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance du conseil municipal.

- **INFORMATION sur les décisions prises par délégation du conseil municipal (délibération du 06/07/2020 et délibération du 30/05/2022 pour les décisions financières)**
 - ✓ Budget commune décisions modificatives
 - ✓ Location de la galerie des arts
 - ✓ Location de la boutique du marché couvert

- **DELIBERATIONS**

- ✓ Acquisition d'un bien immobilier 52 rue nationale
- ✓ Autorisation de paiement des dépenses avant vote du budget
- ✓ Autorisation de demander des subventions pour des projets d'investissement (Travaux dans les écoles)
- ✓ Autorisation de demander des subventions pour des projets d'investissement (Acquisition et réhabilitation d'un bien immobilier pour l'installation d'un commerce)
- ✓ Création d'un poste d'adjoint administratif 35/35e à compter 1^{er} mars 2024
- ✓ Création et suppression de poste (avancement de grade) à compter du 1^{er} mars 2024

- **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- **DATES PROCHAINES REUNIONS**

5. INFORMATION sur les décisions prises par délégation du conseil municipal (délibération du 06/07/2020 et délibération du 30/05/2022 pour les décisions financières)

1) DESP-FIN/2023-001 – Budget commune décision modificative (7/11/2023)

Monsieur Christian FAUBERT informe l'assemblée que madame la maire a pris une décision modificative pour procéder aux virements de crédits suivants :

Section investissement

| DIMINUTION DES CREDITS | | | | | AUGMENTATION DES CREDITS | | | | | Observations |
|------------------------|-------|----|------------|----------|--------------------------|-------|----|-----------------------------|----------|----------------------------------|
| F° | Art. | Op | Intitulé | Montant | F° | Art. | Op | Intitulé | Montant | |
| 020 | 21351 | 90 | Chaudières | 8 129,53 | 281 | 2188 | 32 | Matériel cuisine centrale | 1 357,68 | Adoucisseur Lave-Vaisselle |
| | | | | | 020 | 21311 | 85 | Bâtiment 5 rue des Paleines | 4 600,00 | Menuiserie local France Services |
| | | | | | 732 | 21531 | | Réseaux d'adduction d'eau | 2 171.85 | Branchement Suris |
| | | | | 8 129,53 | | | | | 8 129,53 | |

2) DESP-FIN/2023-003 – Budget commune décision modificative (annule et remplace la DESP-FIN/2023-002)

Monsieur Christian FAUBERT informe l'assemblée que madame la maire a pris une décision modificative pour procéder aux virements de crédits suivants :

| AUGMENTATION DES DEPENSES | | | | | AUGMENTATION DES RECETTES | | | | | Observations |
|---------------------------|-------|----|---|-----------|---------------------------|-------|----|------------------------------|-----------|--------------|
| F° | Art. | Op | Intitulé | Montant | F° | Art. | Op | Intitulé | Montant | |
| 020 | 13362 | | Fonds équip. Amort. – Dotation soutien à l'investissement local | 15 000,00 | 020 | 74718 | | Participations Etat - Autres | 15 000,00 | |
| | | | | 15 000,00 | | | | | 15 000,00 | |

| DIMINUTION DES DEPENSES | | | | | DIMINUTION DES RECETTES | | | | | Observations |
|-------------------------|------|----|--|------------|-------------------------|------|----|--|------------|--------------|
| F° | Art. | Op | Intitulé | Montant | F° | Art. | Op | Intitulé | Montant | |
| 020 | 023 | | Virement à la section d'investissement | -15 000,00 | 020 | 021 | | Virement de la section de fonctionnement | -15 000,00 | |

3) DESP-FIN/2023-004 – Budget commune décision modificative

Monsieur Christian FAUBERT informe l'assemblée que madame la maire a pris une décision modificative pour procéder aux virements de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT

| DIMINUTION DES CREDITS | | | | AUGMENTATION DES CREDITS | | | | Observations |
|------------------------|-------|---|----------|--------------------------|-------|------------------------------|----------|--------------------------------------|
| F° | Art. | Intitulé | Montant | F° | Art. | Intitulé | Montant | |
| 020 | 65741 | Subventions de fonctionnement aux ménages | 5 000,00 | 020 | 66111 | Intérêts réglés à l'échéance | 5 000,00 | Régularisation prélèvements emprunts |
| | | | 5 000,00 | | | | 5 000,00 | |

4) DESP/2023-005 – Location de la galerie des arts

Madame Fanny GERVAIS informe l'assemblée que madame la maire a pris la décision de louer à l'association « Le café des artisans » à compter du 1^{er} décembre 2023, la galerie des arts 1 bis avenue de la gare, Roumazières-Loubert 16 270 Terres-de-Haute-Charente d'une superficie de 108m² avec autorisation d'utilisation des parties communes (toilettes) pour un loyer mensuel de 100€ charges comprises pour y exercer la tenue d'un lieu d'exposition et de vente de produits artisanaux. Une convention d'occupation précaire sera établie pour une durée de 7 mois.

5) DESP/2024-001 – Location de la boutique du marché couvert

Madame Fanny GERVAIS informe l'assemblée que madame la maire a pris la décision de louer à madame Emilie DAVID-FAYES à compter du 18 janvier 2024 la boutique côté droit entrée du marché couvert route nationale Roumazières-Loubert 16270 TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE d'une superficie totale de 23,47 m² pour un loyer de 50€ charges comprises avec une gratuité d'un an pour y installer un atelier de gravure sur verre et une boutique de vente. Une convention d'occupation précaire sera établie.

6. DELIBERATIONS

1) Acquisition d'un bien immobilier 52 rue nationale – Roumazières-Loubert

Madame la maire donne la parole à madame Fanny GERVAIS qui expose au conseil que les bâtiments sis 52 rue nationale est à vendre. Cet ensemble immobilier situé rue nationale pourra accueillir un ou deux commerces après réhabilitation. Elle précise que sur le territoire de la commune, il n'y a plus de disponibilité pour répondre à la demande. Aussi, elle propose d'acquérir les parcelles AL15 d'une superficie de 2,23a, AL5 d'une superficie de 2,53a appartenant aux consorts Laboussolle et la parcelle AL6 contenant des droits indivis détenus dans un passage pour une superficie totale de 2,17a pour un montant de 80 000€ auquel s'ajoute les frais d'honoraires d'agence pour 6 000€ et les frais d'acte.

Madame la maire demande l'approbation du conseil municipal pour l'achat de ces parcelles dans les conditions précitées.

Monsieur Jean-Marc CAPOIA pense qu'il n'est pas de la compétence des communes d'acquérir des biens immobiliers et que la commune a fait construire un bâtiment (maison des services), a acheté un bâtiment en fin d'année et qui ne lui semble pas opportun de poursuivre ainsi.

Madame la maire répond que justement il faut des bâtiments, des commerces pour répondre à la demande et qu'après en avoir discuté avec les services de l'Etat, ceux-ci trouvent les projets opportuns. Les subventions sont d'ailleurs demandées.

Monsieur Jean-Marc CAPOIA profite de son intervention pour interroger l'assemblée sur la raison du choix de la couleur du colombarium au cimetière du Vieux bourg. Pourquoi du gris alors que les trois déjà installés sont en granit rose ? Il lui est répondu que le coût du granit rose est plus élevé de 3 000€ et qu'il n'y a pas de charte de couleurs dans les cimetières.

Il s'interroge sur les demandes d'installation de commerces. Madame la maire dit qu'elle reçoit une personne en rdv mercredi avec un projet d'installation.

Il s'interroge sur les raisons pour lesquelles le marché dominical n'est pas développé. Madame Fanny GERVAIS répond que le retour des commerçants est plutôt positif. Le véritable problème qui se pose est le jour. En effet, le dimanche est compliqué (coût élevé des employés et seul jour de repos pour les commerçants).

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DECIDE** l'acquisition des parcelles AL15 d'une superficie de 2,23a, AL5 d'une superficie de 2,53a appartenant aux conjoints Laboussolle et la parcelle AL6 contenant des droits indivis détenus dans un passage pour une superficie totale de 2,17a au prix de 86 000€ (frais d'honoraires d'agence compris), frais de notaire en sus.

- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2024.

- **AUTORISE** madame la maire ou son 1er adjoint à maire à signer l'acte de vente qui sera passé en l'étude de maître LALIEVE et tous les documents afférents à ce dossier.

Madame Sandrine LALIEVE ne prend pas part au vote.

| | | | | | |
|-----------|----|-------------|---|-------------|---|
| Voix pour | 23 | Voix contre | 4 | Abstentions | 2 |
|-----------|----|-------------|---|-------------|---|

2) Autorisation de procéder au paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2024

Madame la maire donne la parole à monsieur Christian FAUBERT qui demande au conseil l'autorisation de créer une nouvelle opération « Bâtiment 52 rue nationale » et de procéder au paiement des dépenses d'investissement suivantes avant le vote du budget primitif de l'exercice 2024:

| Fonction | Article | Opération | Libellé | Montant | Observation |
|----------|--------------|-----------|---|-------------------|---|
| 020 | 2115 | 95 | Bâtiment 40/42 rue nationale | 1 100,00 | Frais actes |
| 020 | 2115 | 96 | Bâtiment 52 rue nationale | 90 000,00 | Bâtiment Laboussolle |
| 020 | 2158 | 38 | Matériel services techniques | 1 520,00 | Souffleur et taille haie |
| 322 | 2041582 | 84 | Eclairage Public | 21 336,07 | Eclairage terrain de foot du Petit Madieu |
| 020 | 2088 | 25 | Equipement mairie | 1 600,00 | Acquisition d'un bureau mairie et d'une imprimante garderie |
| 020 | 21838 | 24 | Matériel informatique mairie | 1 420,80 | Changement des bornes wifi mairie |
| 020 | 2158 | 27 | Travaux d'aménagement du bourg de Suris | 6,29 | Solde facture cabinet Vincent |
| 325 | 2128 | 72 | Travaux plans d'eau de Peyras | 38 000,00 | Changement du géotextile, achat d'une pompe et sable |
| 020 | 21311 | 85 | Bâtiment 5 rue des paleines | 1 125,60 | Installation d'un lavabo salle étage |
| 847 | 2152 | 38 | Travaux de voirie | 4 914,00 | Sécurisation RN141 au niveau des feux |
| | TOTAL | | | 161 022,76 | |

La commission des finances consultée sur ce dossier a émis un avis favorable majoritairement.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **AUTORISE** la maire à créer l'opération 96 bâtiment 52 rue nationale.
- **AUTORISE** la maire à procéder au paiement des dépenses d'investissement ci-dessus,
- **PRECISE** que ces montants seront repris lors de l'élaboration du budget primitif 2024

| | | | | | |
|-----------|----|-------------|---|-------------|---|
| Voix pour | 26 | Voix contre | 2 | Abstentions | 1 |
|-----------|----|-------------|---|-------------|---|

3) Autorisation de demander des subventions pour des projets d'investissement (Travaux dans les écoles)

Madame la maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et une autre au titre de la DSIL pour réaliser des travaux dans les écoles de la commune de Terres-de-Haute-Charente. Le coût total estimatif HT de l'investissement est 47 738,45€ réparti de la façon suivante :

| Nature des investissements | Montant HT | Montant TTC |
|------------------------------------|------------------|------------------|
| Travaux école maternelle (crépis) | 18 624,75 | 22 349,70 |
| Etudes divers, suivi de chantier | 2 000,00 | 2 400,00 |
| Travaux école élémentaire (stores) | 27 113,70 | 32 536,44 |
| TOTAL | 47 738,45 | 57 286,14 |

Le financement serait le suivant :

| Nature des recettes | Montant de la dépense subventionnable | % | Subvention escomptée |
|--|---------------------------------------|------------|----------------------|
| Etat DETR | 47 738,45 | 40 | 19 095,38 |
| Etat DSIL | 47 738,45 | 40 | 19 095,38 |
| Total maître d'ouvrage (autofinancement) | 47 738,45 | 20 | 9 547,69 |
| Coût Total HT | | 100 | |

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération.
- **DECIDE** de solliciter une subvention d'un montant de 19 095,38€ représentant 40% du coût total HT des investissements auprès de l'Etat au titre de la DETR.
- **DECIDE** de solliciter une subvention d'un montant de 19 095,38€ représentant 40% du coût total HT des investissements auprès de l'Etat au titre de la DSIL.
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

| | | | | | |
|-----------|----|-------------|---|-------------|---|
| Voix pour | 29 | Voix contre | 0 | Abstentions | 0 |
|-----------|----|-------------|---|-------------|---|

4) Autorisation de demander des subventions pour des projets d'investissement (Acquisition et réhabilitation d'un bien immobilier pour l'installation d'un commerce)

Madame la maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour l'acquisition et réhabilitation d'un bien immobilier au 42 rue nationale pour l'installation d'un commerce. Le coût total estimatif HT de l'investissement est 182 526€ réparti de la façon suivante :

| Nature des investissements | Montant HT | Montant TTC |
|---|-------------------|-------------------|
| Acquisition (achat, frais d'agence et frais notariés) | 83 500,00 | 83 500,00 |
| Etude de faisabilité | 2 000,00 | 2 400,00 |
| Travaux | 82 906,30 | 97 990,56 |
| Frais demande urbanisme, appel d'offres) | 3 316,26 | 3 979,50 |
| Frais de maîtrise d'œuvre | 5 803,44 | 6 964,13 |
| SPS et bureau d'étude | 5 000,00 | 6 000,00 |
| TOTAL | 182 526,00 | 200 834,19 |

Le financement serait le suivant :

| Nature des recettes | Montant de la dépense subventionnable | % | Subvention escomptée |
|--|---------------------------------------|----|----------------------|
| Etat DETR | 182 526,00 | 40 | 73 010,40 |
| Total maître d'ouvrage (autofinancement) | 182 526,00 | 60 | 109 515,60 |

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération.
- **DECIDE** de solliciter une subvention d'un montant de 73 010,40€ représentant 40% du coût total HT des investissements auprès de l'Etat au titre de la DETR.
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

| | | | | | |
|-----------|----|-------------|---|-------------|---|
| Voix pour | 26 | Voix contre | 2 | Abstentions | 1 |
|-----------|----|-------------|---|-------------|---|

5) Création d'un poste d'adjoint administratif 35/35e à compter 1^{er} mars 2024

Madame la maire propose la création d'un poste d'adjoint administratif pour le service comptabilité.

| Création | Quotité | Date d'effet |
|-----------------------|---------|--------------|
| Adjoint administratif | 35/35e | 01/03/2024 |

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **DECIDE** la création du poste conformément au tableau présenté.

| | | | | | |
|-----------|----|-------------|---|-------------|---|
| Voix pour | 29 | Voix contre | 0 | Abstentions | 0 |
|-----------|----|-------------|---|-------------|---|

6) Création et suppression de poste (avancement de grade) à compter du 1^{er} mars 2024

Madame la maire propose des avancements de grade qui nécessitent préalablement la suppression et la création d'un nouveau selon le tableau suivant :

| Suppression | Quotité | Création | Quotité | Date d'effet |
|--|---------|--|---------|--------------|
| Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe | 32/35e | Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe | 32/35e | 01/03/2024 |

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **DECIDE** la suppression et la création des postes conformément au tableau présenté.

| | | | | | |
|-----------|----|-------------|---|-------------|---|
| Voix pour | 29 | Voix contre | 0 | Abstentions | 0 |
|-----------|----|-------------|---|-------------|---|

7. Informations diverses

- Point commerces : madame Fanny GERVAIS informe l'assemblée de la reprise du commerce de Mme Chaumet par Mme David et de l'installation de M. Fourreau Guillaume à Fontafie
- Point Ressources humaines (RH) : recrutement en cours d'un gestionnaire RH suite à la démission de la personne en poste.
- Madame la sous-préfète de Confolens a visité la commune le 24/01/2024. Ce fut l'occasion pour madame la maire de présenter les différents projets communaux.
- La commune relance le dispositif jobs d'été. La date limite des candidatures a été fixée au 1^{er} mai 2024. Quatre jeunes seront recrutés pendant l'été sur une durée d'un mois.

- Ecole maternelle de Roumazières-Loubert : l'inspecteur de l'éducation est venu la semaine dernière pour annoncer le dédoublement de la grande section à la rentrée de septembre 2024
- Monsieur Jacques MARSAC présente le dispositif PEPS (prescriptions d'exercices physiques pour la santé) qui va être mis en place sur le territoire de la commune dans les prochaines semaines. Un médecin fait la prescription. La personne est ensuite reçue par le coordinateur qui sera Stéphane Laliève, pour faire un bilan et l'orienter vers une association avec qui elle pratiquera des activités (marche nordique, natation, taïso...).
- Lancement des ordonnances vertes début mai : ce dispositif s'adresse aux femmes enceintes dans le cadre de la lutte contre les perturbateurs endocriniens. Un panier leur sera remis gratuitement (prise en charge par la commune) toutes les semaines en partenariat avec une maraichère (permaculture) de la commune madame PIERRE. Une conférence sur le sujet des perturbateurs endocriniens sera organisée le 11 avril 2024 à la salle des fêtes en présence des partenaires de cette expérimentation les docteurs Michaud, Delarue et l'infirmière Asalée Laurence Dousson.
- Madame PEREIRA Josiane demande un retour sur l'arbre de Noël pour les enfants des employés municipaux : Les cadeaux ont été achetés par madame la maire et Maryse Duteil. Le budget par enfant était d'environ 30€. Madame la maire souligne que les agents et les enfants étaient ravis de la soirée.
- Colis de Noël : madame Josiane PEREIRA demande qu'une délibération soit prise en CCAS pour définir l'âge des personnes qui peuvent bénéficier des colis aux aînés.
- Madame Josiane PEREIRA demande des informations sur la Grande Randonnée vers Paris qui aura lieu le 27 mars 2024. Un pot sera offert par la commune à leur arrivée à Suris. Le comité d'animation de Suris gèrera l'accueil, la commune paiera le pot. Le lendemain, les randonneurs s'arrêteront à Laplaud pour déjeuner.
- Madame Josiane PEREIRA demande où en est la décision concernant les travaux de l'Eglise de Suris et souhaite une rencontre des élus avec les membres donateurs du comité d'animation de Suris. Compte tenu des coûts très élevés, le dossier n'a pas avancé.
- Recensement de la population : La population de la commune au 1^{er} janvier 2021 s'élève à 3 946 personnes soit 25 habitants de moins.

8. Calendrier des prochaines réunions

| Intitulé réunion | Date | Heure | Lieu |
|---------------------------------|------------|-------|--|
| Casse-croûte des commerçants | 11/02/2024 | 7h30 | Marché couvert |
| Comité de suivi AFFIT | 15/02/2024 | 10h00 | Sur site puis mairie Roumazières-Loubert |
| Commission finances | 29/02/2024 | 14h30 | Mairie Roumazières-Loubert |
| Conseil municipal (à confirmer) | 11/03/2024 | 20h00 | Salle des fêtes Roumazières-Loubert |

L'ordre du jour étant épuisé, madame la maire lève la séance à 21h00.

La maire
Sandrine PRECIGOUT

